

27-04-2016

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS,  
TENUE LE 27 AVRIL 2016 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

**Membres du conseil**

Marcel Dubeau  
Françoise Geoffroy

Maryse Gouger  
Pierre Lépicier

Pierre Provost  
Sylvain Trudel

Sous la présidence du maire, M. Martin Desroches.  
Le secrétaire-trésorier, M. René Charbonneau, est aussi présent.

**L'AVIS DE CONVOCATION A ÉTÉ SIGNIFIÉ AUX MEMBRES DU CONSEIL TEL QUE  
REQUIS À L'ARTICLE 153 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC.**

**LE MAIRE CONSTATE LE QUORUM ET OUVRE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE À 20 H.**

160-2016

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Paiement à Jacqueline Bardou - Surveillance et contrôle des chiens et petits animaux (23 449 \$ avant taxes);
4. Résolution n° 136-2016 à modifier – Période d'emploi de M. Serge Prud'Homme;
5. Embauche d'un employé à titre de personne salariée temporaire (M. Jean-Dominic Fisette);
6. Résolution n° 338-2015 à abroger : lots 829, 830 et 831 de Faubourg St-Félix - Mandat au notaire;
7. Réfection des rues Georges, Henri-Julien et certaines rues du domaine Marier  
- Contrôle qualitatif des matériaux : mandat à la firme Solmatech (dossier n° TP-IN01.21-2016);
8. Rue Henri-L.-Chevrette - Acte de servitude d'utilités publiques – Autorisation de signatures;
9. Réfection d'une partie du rang Sainte-Marie et du chemin de Saint-Jean - Demande auprès du MDDELCC;
10. Acceptation du cahier de charges TP-MR01.11-2016 - Vidange et disposition des boues des étangs aérés 2 et 3;
11. Levée de la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Item 2

Période de questions

Le maire invite les citoyens à la période de questions.

161-2016

Chiens et petits animaux -  
Paiement Jacqueline Bardou

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu de payer la facture de M<sup>me</sup> Jacqueline Bardou, au montant de 23 449,00 \$, pour la surveillance et le contrôle des chiens et des petits animaux réalisés en 2015.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

162-2016

Travaux publics  
- Embauche d'un  
employé temporaire  
- Rés. 136-2016 à modifier

**CONSIDÉRANT**

la résolution n° 136-2016 autorisant l'embauche d'un employé temporaire pour la période du 2 mai au 14 octobre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** la période d'embauche doit être modifiée;

**SUITE DE LA RÉOLUTION N° 162-2016**

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Pierre Provost, il est résolu de modifier la période d'embauche de M. Serge Prud'Homme pour la période du 25 avril au 7 octobre 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**163-2016**

Travaux publics  
- Embauche d'un  
employé temporaire

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Pierre Provost, il est résolu d'embaucher M. Jean-Dominique Fisette à titre d'employé temporaire, à compter du 2 mai jusqu'au 14 octobre 2016, afin qu'il effectue divers travaux extérieurs pour le Service des travaux publics. Sa rémunération est établie à 18,44 \$ de l'heure et ne pourra pas être inférieure à 85 % du salaire du poste de chauffeur opérateur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**164-2016**

Résolution n° 338-2015  
à abroger

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'abroger la résolution n° 338-2015 sur l'acquisition des lots 829, 830 et 831 de Faubourg St-Félix et mandant M<sup>e</sup> Mireille Beausoleil à préparer les documents nécessaires à la transaction.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**165-2016**

Réfection des rues  
Georges, Henri-Julien et  
certaines du domaine Marier  
- Contrôle qualitatif matériaux

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu de mandater la firme Solmatech inc. pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de réfection des infrastructures des rues Georges, Henri-Julien et certaines rues du domaine Marier, selon des honoraires professionnels de 21 597,00 \$ avant taxes (dossier n° TP-IN01.21-2016).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**166-2016**

Rue Henri-L.-Chevrette  
Servitude d'utilités publ.  
- Autorisation signatures

**CONSIDÉRANT**

les travaux en cours dans le cadre du projet de développement Faubourg St-Félix;

**CONSIDÉRANT QUE**

pour les parties des lots 5 360 579, 5 820 257 (parcelle A), 5 820 257 (parcelle B) et 5 358 571, un acte de servitude d'utilités publiques doit être signé en faveur d'Hydro-Québec – Bell Canada pour l'installation de poteaux électriques;

**SUITE DE LA RÉOLUTION N° 166-2016**

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Pierre Provost appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu d'autoriser le maire et le directeur général / secrétaire-trésorier à signer tout document requis à cet effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**167-2016**

Rang Sainte-Marie et  
chemin de Saint-Jean  
- Demande autorisation  
et engagements envers  
le MDDELCC

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit procéder à la réfection d'une partie du rang Sainte-Marie et du chemin de Saint-Jean;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Génicité inc. a été mandatée pour la préparation des plans et devis à cet effet;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois :

1. autorise la firme Génicité inc. à soumettre une demande d'autorisation au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC), conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, pour le projet de réfection d'une partie du rang Sainte-Marie et du chemin de Saint-Jean et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;
2. s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;
3. s'engage à entretenir ses ouvrages d'aqueduc dans le cadre du projet de réfection d'une partie du rang Sainte-Marie et du chemin de Saint-Jean, tel que décrit par la firme Génicité inc.;
4. émette un chèque de 569,00 \$ au Ministre des Finances du Québec pour cette demande.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**168-2016**

Vidange et disposition  
des boues, étangs aérés 2 et 3  
- Entrepreneur  
- Cahier de charges et  
appel d'offres sur Se@o

Sur la proposition du conseiller Pierre Provost appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu :

1. d'accepter le cahier des charges n° TP-MR01.11-2016 sur la vidange et disposition des boues des étangs aérés 2 et 3 (entrepreneur);

**SUITE DE LA RÉOLUTION N° 168-2016**

2. de faire paraître un appel d'offres dans un journal distribué sur le territoire de la municipalité et sur le SE@O, soit le système électronique d'appel d'offres reconnu du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

\_\_\_\_\_

**169-2016**

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau, il est résolu qu'à 20 h 07 la présente séance soit levée.

\_\_\_\_\_  
Martin Desroches, maire

\_\_\_\_\_  
René Charbonneau, sec.-trés. / dir. gén.

*« Je, Martin Desroches, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*